



Compte-rendu du conseil municipal du 8 septembre 2016

Dans ce numéro

- COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
- 2 ACTUALITE INTERCOMMUNALE
- 3 DELEGATION EDUCATION ENFANCE
- 4 DELEGATION AMENAGEMENT ET CADRE
 DE VIE
- 5 DELEGATION FINANCE ET ADMINISTRATION
- 6 DELEGATION ACTION SOCIALE SENIOR
- 7 DELEGATION ANIMATION DU VILLAGE
- 8 LISTE DES DECISIONS PRISES EN
 APPLICATION DE L'ARTICLE 2122-22
 DU CODE GENERAL DES
 COLLECTIVITES TERRITORIALES
- 9 INFORMATIONS/QUESTIONS DIVERSES

Assistaient à la réunion : Jean-Luc LEFEBVRE Maire, Alain FOURNIER 1^{er} adjoint, Dominique REMY 3^{ème} adjoint, Michel DEMEURE, Anne-Sophie MOREAU, Jean-Marie CREPEL, Brigitte DEBRAUWERE, Jean-Gabriel DEPINOY, Katy DE SOUZA, Marie-Christine POLLET, Mathieu SMAGGHE, Christelle VANHERSECKE.

Etaient excusés : Cédric DUBOIS, Anne BENEZECH qui donne pouvoir à Mathieu SMAGGHE, Sylvie DUSAUTOY qui donne pouvoir à Alain FOURNIER.

1 Compte-rendu du Conseil Municipal

1.1 APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 23 JUIN 2016

Monsieur le Maire sollicite les élus pour approuver le compte-rendu du conseil municipal du 23 juin 2016 qui a été envoyé à chaque conseiller.

Avis du Conseil Municipal : Favorable à l'unanimité.

1.2 APPLICATION DES DECISIONS

Toutes les délibérations ont été envoyées au contrôle de légalité le 27 juin 2016.

2 Actualité intercommunale

2.1 **A**CTUALITE **C**OMMUNAUTAIRE

Le bureau des maires s'est réuni le 5 juillet pour discuter des projets de création de piscines.

La commune de Carvin (qui est limitrophe à la CCPC) a pour projet de construire un grand complexe aquatique d'ici 2020. L'idée initiale était de construire 2 piscines afin de limiter le temps de transport des scolaires. Mais l'annonce du projet de Carvin a remis en question cette solution. En effet, une partie des communes de la CCPC pourrait profiter du complexe aquatique de Carvin, ce qui permettrait de ne créer qu'une seule piscine. Celle-ci serait située à Cappelle en Pévèle et coûterait 20 millions d'euros qui seraient financés sans emprunt.

Ce projet n'en est qu'à ses débuts et rien n'a encore été voté. Le projet pourrait voir le jour en 2019 ou 2020.

Concernant le passage à la MEL, la commune attend la décision de Camphin en Pévèle avant de se positionner. Bourghelles s'est prononcée pour le maintien dans la CCPC avant les vacances.

Le 26 septembre aura lieu une rencontre avec les assistantes maternelles et les Jeunes Pousses afin de leur présenter la création d'un portail afin de faire connaître les modes de garde et les places disponibles sur la CCPC.

2.2 CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la convention régissant la mise à disposition d'un agent en contrat d'avenir du service animation à la Communauté de Communes Pévèle Carembault, pour l'animation des mercredis et des vacances scolaires selon les modalités suivantes :

ALSH du mercredi = 36 mercredis x 9 heures

ALSH de Février 2017 = 10 jours x 10 heures et 20 heures relatives à la préparation et aux inscriptions.

ALSH de Pâques 2017 = 10 jours x 10 heures et 20 heures relatives à la préparation et aux inscriptions

ALSH de Juillet 2017 = 20 jours x 10 heures et 40 heures relatives à la préparation et aux inscriptions ALSH de Toussaint 2016 = 7 jours x 10 heures et 15 heures relatives à la préparation et aux inscriptions

Monsieur le Maire sollicite le conseil pour l'autoriser à signer cette convention de mise à disposition.

Avis du conseil municipal : favorable à l'unanimité.

Une nouvelle piscine sur le territoire de la CCPC...

Stationnement autour de l'école : l'interdiction est maintenue

Allée du Bois : fin des travaux de voirie

2017 : du nouveau dans la collecte du verre

2.3 PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

D'ici la fin de l'année, la commune aura à se prononcer sur le plan local d'urbanisme intercommunal. Celui-ci verra le jour sauf si au moins de 20% des communes représentant 25% des habitants bloquent le projet.

3 Délégation Education Enfance Jeunesse

3.1 POINT SUR LA RENTREE DES CLASSES : ECOLE, PERISCOLAIRE, TAP NAP

La rentrée s'est bien passée. Il y a une légère augmentation des effectifs de l'école.

Une prochaine réunion doit avoir lieu avec l'école, le périscolaire et les Jeunes Pousses pour réfléchir à la sécurité.

Monsieur le Maire rappelle que le Préfet a maintenu l'interdiction de stationner à proximité des écoles.

Pour le périscolaire, la commune a réalisé 3 embaûches en juin pour palier les congés maternité. Ces embauches ont été intégrées au dispositif des TAP NAP.

3.2 **POINT SUR LE MULTI ACCUEIL**

Un conseil d'administration a lieu ce jeudi 8 septembre aux Jeunes Pousses. Il y est notamment question du recrutement de 2 personnes en CAE. Par ailleurs, les parents du CA ainsi que l'équipe de professionnelles travaillent à la réécriture du projet d'établissement.

4 Délégation Aménagement et cadre de Vie

4.1 **POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS**

Les travaux de voirie de l'allée du bois sont presque terminés. L'entreprise a très bien travaillé et a vraiment essayé de satisfaire aux demandes de dernière minute des riverains.

L'adjoint aux travaux indique qu'il a constaté beaucoup de casse à l'école en juillet-août. Il y a de nombreux travaux d'entretien et de réparation.

Le cimetière a été fleuri.

Une rencontre avec la société Noréade va avoir lieu pour aborder les problèmes d'évacuation des eaux constatés suite aux inondations du printemps dernier. Un programme de curage des fossés est prévu.

Un des techniciens a fini son contrat en juin et un autre terminera fin septembre. Il ne reste plus que 3 techniciens et une réflexion est en cours pour rechercher un nouveau technicien polyvalent (bâtiments et espaces verts).

4.2 **COLLECTE DES DECHETS**

La collecte hippomobile est interrompue pour le moment car la zone de stockage provisoire à la ferme VERSTRAETE n'est pas stabilisée. La commune réfléchit à un lieu pérenne en lien avec la CCPC. Une solution pourrait être trouvée près du stade avec réalisation d'une dalle en béton et d'une clôture.

La commune souhaite que la collecte hippomobile et le ramassage des déchets verts par les camions puissent se faire le même jour.

A partir de 2017, il n'y aura plus de ramassage du verre. Il faudra déposer celui-ci dans des containers.

Monsieur le Maire sollicite le conseil pour approuver l'installation des Points d'Apport Volontaire (P.A.V.) pour la collecte du verre tel que défini par la commission « Environnement Travaux » et repris dans le rapport de la Communauté de Communes Pévèle Carembault (C.C.P.C.). A savoir :

- un P.A.V. en face de la Mairie, à l'angle du parking de la rue Jean-Baptiste Tonnel à côté de la boîte aux lettres de La Poste. Le P.A.V. sera enterré et un emplacement de collecte sera réalisé par la C.C.P.C.
- un second P.A.V. sera «aérien » rue de Camphin face au cimetière.

≻

Dans les deux cas, Monsieur le Maire sollicite le conseil pour mise à disposition des terrains concernés

Avis du Conseil Municipal sur l'implantation et la mise à disposition des terrains : favorable à l'unanimité.

4.3 **PROTECTION CONTRE LA FOUDRE**

Selon l'arrêté du 19/11/2001 concernant les Etablissements Recevant du Public (ERP), il est obligatoire de procéder à un contrôle annuel des paratonnerres.

Dans ce contexte, Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'offre de la société BCM FOUDRE.

Il demande l'autorisation à l'assemblée délibérante de l'autoriser à accepter cette proposition commerciale pour le « Contrôle de l'installation de protection Foudre » de l'Eglise pour un montant de 170.00 € HT.

Avis du conseil municipal : Favorable à l'unanimité.

4.4 ADHESION AU SIDEN-SIAN

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'accepter :

- ✓ La proposition d'adhésion au SIDEN-SIAN des communes de CAMPHIN-EN-CAREMBAULT et PHALEMPIN (Nord) avec transfert des compétences « Eau Potable »
- √ L'adhésion au SIDEN-SIAN des communes de NEUVIREUIL, SAINS-LEZ-MARQUION et VIS-EN-ARTOIS (Pas-de-Calais) avec transfert des compétences « Eau Potable » et « Défense Extérieure Contre l'Incendie »,
- ✓ La proposition d'adhésion au SIDEN-SIAN des communes de BELLONNE, GRAINCOURT-LES-HAVRINCOURT et OISY-LE-VERGER (Pas-de-Calais) avec transfert des compétences « Eau Potable » et « Défense Extérieure Contre l'Incendie »,
- ✓ La proposition d'adhésion au SIDEN-SIAN de la Ville de DENAIN (Nord) avec transfert des compétences « Eau Potable »
- ✓ La proposition d'adhésion au SIDEN-SIAN du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Condé (SIARC) (Nord) avec transfert des compétences « Assainissement Collectif », « Assainissement Non Collectif » et « Gestion des Eaux Pluviales Urbaines »,
- √ L'adhésion au SIDEN-SIAN des communes de COUCY-LES-EPPES et EPPES (Aisne) avec transfert de la compétence « Assainissement Collectif ».

Le Conseil Municipal approuve ces nouvelles adhésions au SIDEN-SIAN à l'unanimité

4.5 AFFILIATION DU SYNDICAT MIXTE DU SAGE DE L'ESCAUT AU CDG59

Conformément à la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et au décret n° 85-643 du 26 juin 1985 le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord consulte les collectivités affiliées afin de se prononcer sur l'acceptation de la demande d'affiliation du Syndicat Mixte du SAGE de l'Escaut.

Le conseil après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la proposition d'affiliation du Syndicat Mixte du SAGE de l'Escaut au 1^{er} janvier 2017.

Des embauches dans le secteur de l'animation

5 Délégation Finance et Administration

5.1 **POINT SUR LA POLITIQUE DES RESSOURCES HUMAINES**

Les trois embauches (pour remplacer les animatrices en congé maternité) réalisées en juin sont des contrats valables jusqu'en août 2017 ce qui permettra plus de souplesse dans le secteur de l'animation.

Depuis trois ans, la commune a embauché deux contrats d'avenir. Leur contrat se termine. La commune recherche une personne polyvalente pour remplacer ces deux contrats. En parallèle, la commune a augmenté le nombre d'heures de partenariat avec Interval (entreprise d'insertion qui s'occupe de l'entretien des espaces verts).

5.2 **SITUATION BUDGETAIRE**

Alain FOURNIER, premier adjoint, fait un état de la situation budgétaire. Globalement, il y a eu quelques écarts (en positif comme en négatif) par rapport au budget prévisionnel. Il va falloir prévoir une provision de 70 000€ pour le premier semestre 2017 afin de pouvoir terminer de rembourser le prêt de 200 000€ sur deux ans contracté en 2015. En 2017, il se peut que la baisse des dotations soit moins importante que prévu, le gouvernement ayant déjà annoncé un gel et non une diminution du Fonds de Péréquation. De plus, il y a un retard important dans la collecte de la taxe d'aménagement par le Trésor Public qui fait que des montants qui auraient dû être touchés par la commune en 2016 seront sûrement versés en 2017. Malheureusement, la commune n'a aucune visibilité sur la récupération de cette taxe.

En 2017, il se peut que la baisse des dotations soit moins importante que prévu, le gouvernement ayant déjà annoncé un gel et non une diminution du Fonds de Péréquation.

5.3 CONVENTION DE PARTENARIAT FINANCIER AVEC L'ASSOCIATION DIOCESAINE DE LILLE

Monsieur le Maire sollicite le conseil pour l'autoriser à signer avec l'Association Diocésaine de Lille une convention de partenariat financier relative à la prise en charge des travaux de l'Eglise.

Après avoir donné lecture de la convention, il sollicite l'avis du conseil municipal.

Avis du conseil municipal : Favorable à l'unanimité.

5.4 MODIFICATION DE L'ARTICLE 12 RELATIF A LA DELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE AU TITRE DE L'ARTICLE L2122-22 DU CGCT

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de son installation, après les élections de mars 2014, les Elus lui ont donné un certain nombre de délégations.

L'article 12 de cette délégation l'autorise à exercer le Droit de Préemption Urbain mais ne l'autorise pas à déléguer ce droit.

Or, nous avons une convention opérationnelle avec l'Etablissement Public Foncier qui serait inopérante.

Monsieur le Maire sollicite donc le conseil pour modifier l'article 12 comme suit : « D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L.213-3 de ce même code sans condition ».

Avis du conseil municipal : Favorable à l'unanimité.

6 Délégation Action Sociale Senior

6.1 COMMISSION LOGEMENT

Depuis le début de l'année, six logements se sont libérés. Actuellement, il y a 35 demandes de logements confirmées pour un parc locatif global de 74 logements.

Les bénéficiaires de ces logements sont choisis par Partenor suivant une grille de critères précis. La commune ne peut que proposer des dossiers à l'étude.

6.2 **COMMISSION DES AIDES INDIVIDUELLES**

Il n'y a pas de demande d'aide en cours. Lorsque certaines personnes font une demande d'aide, la commune a pour rôle de conseiller et d'orienter les personnes vers les organismes ad hoc.

6.3 **COMMISSION SENIORS**

Service mobilité

Une réflexion est en cours au niveau du CCAS pour maintenir ce service de transport pour les séniors. Ce service est assuré le mardi pour le marché de Cysoing et le vendredi pour le supermarché Match. Le départ et le retour sont assurés à domicile. Les tarifs de ce service ont changé en juillet.

Du 3 au 8 octobre aura lieu la « Semaine bleue ». Une série d'animations est proposée aux séniors. L'inscription se fait auprès de la CCPC.

Une réunion est organisée le vendredi 16 septembre à 20 heures à la Grange sur les mutuelles complémentaires pour les séniors.

7 Délégation Animation du Village

7.1 ACTIVITES PENDANT LA PERIODE ESTIVALE

Fin juin-début juillet, l'USEP a participé à la semaine du sport. La population a participé en masse.

13 juillet : le feu d'artifice s'est très bien passé avec la participation active du centre de loisirs.

22 juillet : fête du Centre : un spectacle suivi d'un repas préparés par les animateurs du Centre. La soirée était conviviale et s'est très bien déroulée.

La marche des Courageux a été annulée suite aux attentats (manifestation trop difficile à sécuriser). Le repas moules-frites a été annulé faute de participation suffisante. Dominique REMY (adjoint à l'animation du village) rappelle que le repas moules-frites est l'une des trois grandes animations de l'année et qu'elle permet de récolter de l'argent qui est redistribué aux différentes associations. Faute de manifestations, le comité d'animation ne pourra pas reverser d'argent aux associations.

7.2 PERSPECTIVES ET CALENDRIER DES ANIMATIONS JUSQU'A LA FIN D'ANNEE

10 septembre : accueil des parents (Jeunes Pousses, école et autres parents) par l'association des Jeunes Pousses autour d'un café.

18 septembre : Marche à la découverte de notre village organisée par l'AWAPPA 24 septembre : atelier « fabrique-moi une poupée » organisé à la Médiathèque.

Semaine bleue : du 3 au 8 octobre

Repas moules-frites : une trop faible participation

25 septembre à 11 heures : accueil des nouveaux habitants et remise des prix des maisons fleuries par l'AWAPPA.

8 octobre : spectacle des rencontres culturelles offert par la CCPC. 19 heures : spectacle patoisant. Dominique REMY tient à remercier la délégation Vie du village très active et toujours partante.

8 Liste des décisions prises en application de l'article 2122-22 du code général des collectivités Territoriales

Néant.

9 Informations/Questions diverses

Un nouveau conciliateur de justice a été nommé. Il s'agit de monsieur SINGER de Cysoing. Jeudi 6 octobre à 20 heures : réunion des élus Prochain conseil municipal : mardi 11 octobre à 20 heures

riochain consen municipai . marui 11 octobre a 20 neur

La séance est levée à 22 h 15.

Un nouveau conciliateur de justice